



COPIE

Direction Générale des Services

Tél. : 04 94 39 15 09

Fax : 04 94 39 15 01

secretariat@mairiedefayence.com

Jean-Luc Fabre
Maire de Fayence

Président du Syndicat mixte pour
l'aménagement et l'exploitation du
centre de vol à voile
de Fayence-Tourrettes

à

Madame Annie PEYRACCHIA
Présidente de l'AUCBA
266 A, chemin de Malvoisin
83440 FAYENCE

Réf. : JN/SB/SG/200914

Fayence, le 19 février 2009.

Objet : *Projet d'une étude acoustique.*

Affaire suivie par Melle Sophie BEREHOUC

Madame la Présidente,

Chère Madame,

Très attachés à la qualité de vie de nos administrés et particulièrement sensibles à vos préoccupations en matière de nuisances aériennes, nous projetons de proposer aux membres du Syndicat mixte une délibération portant sur la réalisation d'une étude acoustique aux abords de l'aérodrome Fayence-Tourrettes.

Conditionnée par l'avis du Syndicat mixte, l'étude acoustique sera réalisée par une société régionale, la SARL Francis FONTANEZ, spécialisée en ingénierie acoustique ; expert auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour d'Appel Administrative de Marseille.

Les modalités de l'étude porteront sur :

- la pose de capteurs aux quatre points cardinaux de l'enceinte de l'aérodrome pour la réception des bruits et les enregistrements sonores,
- la mise en place du dispositif technique pendant des périodes de plusieurs jours échelonnées sur trois mois afin de s'assurer de la variabilité des nuisances.

L'objectif de l'étude est de connaître la réalité des nuisances sonores autour de la plate-forme afin de mieux cibler les actions à entreprendre pour les contenir et les supprimer.

Dès lors, en préalable à la prochaine séance du Syndicat mixte, il nous apparaît primordial de solliciter votre avis afin de vous associer pleinement à notre démarche.

Dans ce cadre, il conviendrait que vous nous fassiez connaître au plus tôt votre accord de principe sur cette initiative.

Dans ce cas, il serait opportun que vous nous transmettiez avec diligence votre choix sur les différentes périodes envisagées pour cette étude acoustique en nous précisant les quatre adresses souhaitées afin d'assurer au mieux l'implantation sécurisée des capteurs sonores à partir de domiciles de membres de l'AUCBA.

Nous tenons à préciser que l'étude acoustique envisagée sera totalement indépendante et sans aucune conséquence en regard des effets du PEB prévu par l'arrêté du 28 mars 1988 pour l'aérodrome de Fayence-Tourrettes.

Rappelons qu'en dépit des démarches engagées depuis le 5 mai 2008 auprès des autorités préfectorales – *soit quelques semaines après notre arrivée aux affaires publiques* -, nous avons aujourd'hui la certitude que le PEB de l'aérodrome ne pourra devenir opérationnel que lors de son intégration dans les futurs documents d'urbanisme des communes de Fayence et Tourrettes, c'est-à-dire dans quelques années après l'approbation des PLU.

Par ailleurs, il nous est agréable de vous faire savoir que la délibération proposée au Syndicat mixte précisera que le coût de cette étude acoustique sera totalement pris en charge par le Syndicat du Vol à Voile.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Chère Madame, l'expression de mon dévouement au service du bien public.

**Le Maire de FAYENCE,
Président du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation
du centre de vol à voile de Fayence-Tourrettes**

Jean-Luc FABRE



Copies pour information :

- Mesdames et Messieurs les délégués du Syndicat mixte
- SCP Drap et Hestin, SCP d'avocats au barreau de Draguignan.
- Monsieur le Président de l'Union Aéronautique de Fayence-Tourrettes.
- Monsieur le Président de l'Association Aéronautique Provence Côte d'Azur.